griculture du Bas-Canada, pour l'élection de ses Directeurs, pourra avoir lieu, en tout tems que les directeurs croiront convenable, que le Parlement soit en session, ou non.

Résolu, Qu'à l'avenir aucun membre ne pourra être élu Président ou Secrétaire de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, à moins qu'il n'ait fait partie de la Société, au moins les douze mois précédant la dite élection.

Résolu, Qu'à l'avenir, tous les membres de la Societé d'Agriculture, qui auront été Présidens, auront le droit d'agir comme membres du Comité exécutif, qu'ils aient été élus ou non à cette charge, néanmoins cette règle n'empêchera pas l'élection d'un Comité exécutif tous les ans comme cidevant.

Il n'y cut rien de plus de fait à cette assemblée, si ce n'est quelque discussion sur des sujets ayant rapport à l'Agriculture.

Par ordre,

W. Evans Sect. S. A. B. C.

Montréal, 20 mars 1851.

En conformité à une notice par écrit adressée par le Secrétaire aux Directeurs, une assemblée spéciale des Directeurs de la Société d'Agriculture s'est tenue à leur salle en cette ville, le 28 mars, 1851, à 11 heures A. M.

Les messieurs présens étaient, Alfred Pinsonnault, écr., Président, les Hon. A. N. Morin, et Adam Ferrie,le Major Campbell, John Yule, H. L. Langevin, et W. Evans, éers. Le Président ayant pris la chair, les résolutions suivantes furent passées :- Résolu, Que les règles et règlemens de la Société qui ont été revisés etamendés à l'assemblée générale spéciale de la Société, qui s'est tenue le 18 mars, seront publiés dans le Journal d'Agriculture en anglais et en français et qu'il en sera imprime 100 copies extra qui seront mises à part pour l'usage des membres de la Société, et que ces copies contiendront une liste complète des membres de la Société d'A lt d B -C d.

noms des membres de l'année courante qui refuseront de payer leurs souscriptions, seront omis à l'avenir dans la liste des membres, et qu'ils ne seront plus regardés comme tels.

Résolu, Que la somme de trente pinstres sera payée à Mr. George Shepherd, le grenetier de la Société, pour l'usage de cette chambre, pour une année à dater du 1er de mai procháin; pourvu que cetté chambre soit toujours exclusivement gardée pour l'usage de cette société—à l'exception de la société botanique de Montréal, qui pourra y tenir ses assemblées le soir durant l'hiver.

Résolu, Que les rapports du Comité Spécial de l'assemblée législative à sa dernière Session, sur l'état de l'Agriculture dans le Bas-Canada, soient pris en considération, pour que la Société puisse exprimer ses vues et ses opinions sur le sujet, et les soumettre au Parlement provincial.

Résolu, Que l'hon. A. N. Morin, le Dr. Meilleur, P. E. Leclère, et H. L. Langevin, Lers., forment un comité pour préparer une circulaire, qui sera signée par les directeurs de la société, et qui sera adressée aux Maires des Municipalités, aux Présidens des Sociétés d'Agriculture, et aux Commissaires des Ecoles, pour leur représenter l'importance de répandre des notions utiles et pratiques sur l'Agriculture, et les prier d'employer leur influence, pour étendre la circulation des journaux agricoles publiés par la société d'agriculture du Bas-Canada, en souscrivant à un certain nombre de copies, pour être distribuées dans les districts ruraux.

Il y eut quelques autres affaires de transigées, mais qui ne sont pas assez importantes pour être publiées, et l'assemblée s'ajourna à 4 heures de l'après-midi, pour se réunir de nouveau, et discuter des affaires importantes de la société.

Suivant l'ajournement, les directeurs se réunirent à 4 heures de l'après-midi.

Présens: Alfred Pinsonnault, écr., pré-